

Demande de dispense (portefeuille externe)

Le courtier membre doit utiliser le présent formulaire pour soumettre une demande de dispense en vertu de l'article 3847 des Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (Règles CPPC) ou de l'article 5.8 des Règles visant les courtiers en épargne collective (Règles CEC). Le membre doit y joindre une copie des documents pertinents à l'appui des renseignements fournis dans la demande. Pour toute question concernant la présente demande, écrire à memberpolicymailbox@ciro.ca.

Envoyer la demande à l'adresse suivante :

Politique de réglementation des membres
Organisme canadien de réglementation des investissements
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5H 0B4
Courriel : memberpolicymailbox@ciro.ca

RENSEIGNEMENTS SUR LE COURTIER MEMBRE	
Dénomination sociale du courtier membre :	
Numéro BDNI :	
Personne-ressource pour la demande de dispense :	
Adresse courriel de la personne-ressource :	
Téléphone de la personne-ressource :	
INFORMATION SUR LA DEMANDE DE DISPENSE	
Type de demande de dispense : <input type="checkbox"/> Nouvelle dispense <input type="checkbox"/> Prolongation d'une dispense existante [fournir un résumé de la dispense en vigueur]	
<div style="border: 1px solid black; height: 60px;"></div>	
Dispense demandée en vertu de : <input type="checkbox"/> l'article 3847 des Règles CPPC [cocher cette case si vous êtes assujetti aux Règles CPPC] <input type="checkbox"/> l'article 5.8 des Règles CEC [cocher cette case si vous êtes assujetti aux Règles CEC]	
Dispense demandée à l'égard de : [Indiquer la ou les exigences d'information du client énoncées au paragraphe 3847(1) des Règles CPPC ou au paragraphe 5.8(1) des Règles CEC à l'égard desquelles vous demandez une dispense]	
<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>	
Raisonnement justifiant la dispense	

L'OCRI prendra en considération les demandes de dispense des courtiers membres qui sauront démontrer que le fardeau des coûts associés à la conception et à l'administration des fonctionnalités de présentation des positions en portefeuille externe (positions hors compte au nom des clients) des clients dépasse largement les avantages associés à la présentation de ces positions pour le client. Cela comprend ce qui suit, sans que cela ne se limite au courtier demandeur :

- **démontrer avoir tenté de bonne foi de convertir les positions en portefeuille externe en positions en compte détenues au nom d'une personne interposée;**

Comme cela changera d'un courtier demandeur à un autre, expliquer le travail effectué pour convertir les positions en portefeuille externe et indiquer le calendrier prévu pour y arriver.

- **détenir un nombre ou une valeur négligeable de positions en portefeuille externe;**

Fournir le montant en dollars des positions en portefeuille externe et le pourcentage que celles-ci représentent par rapport à l'ensemble des positions. Le plafond de référence est de 2 %. Si ce plafond est dépassé, fournir les arguments à l'appui de votre demande, y compris les mesures que le courtier demandeur prendra pour respecter le plafond de référence.

- **ne pas créer des conditions propices à la détention de positions en portefeuille externe ni offrir ces dernières activement;**

Expliquer comment vous comptez vous assurer que la détention de positions en portefeuille externe n'est ni encouragée ni facilitée dans le cadre de vos activités.

- **ne recevoir aucune rémunération périodique sur les positions en portefeuille externe;**

Expliquer comment vous comptez vous assurer de ne recevoir aucune rémunération sur les positions en portefeuille externe faisant l'objet d'une dispense et de ne conserver aucune rémunération périodique reçue par mégarde (par exemple, certains courtiers membres s'engageront à faire don des montants reçus qu'ils ne peuvent restituer).

- **autre chose.**

Fournir toute autre information à l'appui de votre analyse avantages-coûts. Expliquer aussi les situations dans lesquelles le courtier membre pourrait ne pas respecter l'ensemble des critères énumérés aux puces précédentes, puis fournir les arguments justifiant la prise en considération de telles situations exceptionnelles.

Documents justificatifs

Joindre tout document pertinent à l'appui de votre demande (p. ex. toute dispense antérieure pertinente accordée par l'OCRI au courtier demandeur, les politiques et procédures de ce dernier et des statistiques appuyant les déclarations faites dans la présente demande).

[Indiquer le nom du document]	
[Indiquer le nom du document]	

Confidentialité

Indiquer si vous demandez que votre demande demeure confidentielle. Dans l'affirmative, indiquer le motif. La décision à l'égard de la confidentialité sera prise par le décideur compétent de l'OCRI, à sa discrétion.

Oui Non

ATTESTATION ET SIGNATURE DU COURTIER MEMBRE

Nous attestons la véracité et l'exactitude des déclarations qui précèdent et des pièces jointes à la présente demande, et nous nous engageons à aviser par écrit l'OCRI de tout changement touchant les présentes.

Nom complet du membre de la haute direction du courtier membre :	
Titre professionnel :	
Signature du membre de la direction :	
Date :	

Remarques

Il convient de noter que les renseignements soumis dans la présente demande constituent des déclarations et des engagements officiels du courtier membre demandeur. Une dispense accordée peut être annulée s'il est jugé que le courtier membre dispensé n'a pas respecté une de ces déclarations ou un de ces engagements.

La présente demande peut être retirée à n'importe quel moment avant qu'une décision soit rendue à son égard.